



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°4/ 2018 - 2019

Réunion téléphonique du lundi 10 décembre 2018

Présidence de séance : M. Guy ANDRE

Présents : MM. Gérard BAUMANN ; Jacques BOULOGNE ; Michel COPINNE ; Walter DE NARDIN ; Jean-Luc EVRARD ; Claude FLAGET ; Michel GENDRON ; Michel GOTTE ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET ; André PETTE ; Pierre REY ; Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET ; Maurice GAY

Prochaine réunion le jeudi 17 janvier 2018

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le lundi 14 janvier 2018

Le Président communique les dates des réunions de classement de la CRTIS du 1^{er} semestre 2019.

Le jeudi 17 janvier ; mardi 12 février ; jeudi 14 mars ; mardi 09 avril ; jeudi 16 mai ; mardi 11 juin et jeudi 11 juillet 2019

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

-

9.2. Confirmation de classement

- **SEDAN – Stade Louis DUGAUGUEZ – NNI 08 409 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 18/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 18/11/19 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 924 lux / uniformité : 0,74 / Rapport Emin / Maxi 0,51.

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

10.3. Divers

-

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **VITRY LE FRANCOIS – STADE FABIEN GHILONI 2 – NNI 51 649 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11s jusqu'au 23/02/2022.

A la suite d'une communication téléphonique du Président avec Monsieur Nordine RABHI de la Ville de VITRY LE FRANCOIS, le dossier va être complété des pièces manquantes et sera étudié après réception de celles-ci.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-
- 5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

- **SARREY – Stade MUNICIPAL – NNI 52 461 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur Claude FLAGET, Président de la CDTIS en date du 29/10/2018.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de changement de niveau de classement signé le 29/10/2018
- ✓ Le rapport de visite du 29.10.2018
- ✓ Plan des nouveaux vestiaires
- ✓ L'arrêté d'ouverture au public en date du 25 juillet 2017
- ✓ Le courrier explicatif de la contrainte foncière en date du 28 novembre 2018

En application de la circulaire CFTIS n°20 du 01/07/2016, malgré les dimensions de l'aire de jeu (100 x 60 m) qui correspondent aux dimensions évoquées dans le titre 6 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF et compte tenu d'une contrainte foncière avérée peut prendre la décision de classer l'installation en Niveau 5.

Le courrier explicatif de la contrainte foncière précise le métrage des abords du terrain par rapport à la limite de propriété, le cheminement des secours, etc.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 11/12/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

•

1.2. Confirmations de niveau de classement

•

1.3. Changements de niveau de classement

• MONTBRONN – STADE DE LA NEUMATT 1 – NNI 57 477 01 01

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 15/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 et du rapport de la visite en date du 14/11/2018 de Monsieur Michel GOTTE, Membre de la CRTIS.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de confirmation de classement signé le 29/11/2018
- ✓ Le rapport de la visite de Monsieur Michel GOTTE
- ✓ AOP du 08/02/2008

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/12/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

•

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

•

2.2. Classements provisoires

•

2.3. Confirmations de niveau de classement

• MONTBRONN – STADE DE LA NEUMATT 2 – NNI 57 477 01 02

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 01/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE et du rapport de la visite en date du 14/11/2018 de Monsieur Michel GOTTE, Membre de la CRTIS.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de confirmation de classement signé le 29/11/2018
- ✓ Les tests in-situ en date du 10/09/2018 réalisés par C2S.
- ✓ Le rapport de la visite de Monsieur Michel GOTTE

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé en Niveau 5SYE jusqu'au 01/04/2028.

Elle émet un avis favorable pour la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

•

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

CUVRY – SALLE Roland RICHARD – NNI 57 162 99 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du compte rendu de la visite de Monsieur André PETTE, membre de la CRTIS.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de confirmation de classement signé le 29/11/2018.
- ✓ Le rapport de la visite de Monsieur André PETTE en date du 27/11/2018

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10/12/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- **PV du 05 décembre 2018**

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

- **MONTBRONN – STADE DE LA NEUMATT 2 - NNI 57 477 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 22/02/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 22/02/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 242 lux ; uniformité : 0,78 ; Rapport Emin / Maxi 0,60.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **UCKANGE – STADE MUNICIPAL – NNI 57 683 55 01**

Cette installation est la création d'un terrain de foot5 avec palissades

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis en date du 06/09/2018 qui sollicite un avis concernant cette installation.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ Plan de masse au 500^{ème}

- ✓ Dossier technique avec tiré d'ordinateur, en configuration avec 6 mâts et un autre avec 4 mâts.

La CRTIS demande à la maîtrise d'œuvre de respecter le cahier des charges pour la création d'un terrain foot5 avec palissades, sachant que la grille de contrôle pour l'éclairage correspond à la grille d'un classement d'éclairage FUTSAL (15 points).

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

•

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **ITTENHEIM - Parc des loisirs 2 – NNI 67 226 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/11/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/11/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **SOULTZ SOUS FORETS - Stade REBMATT – NNI 67 474 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 03/08/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **KALTENHOUSE - Stade de l'Avenir – NNI 67 230 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 30/07/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HERRLISHEIM - Stade GANSWEID 1 – NNI 67 194 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 05/07/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HIRTZBACH - Stade Municipal 1 - NNI 68 139 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 17/07/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **MARLENHEIM - Stade Municipal 1 - NNI 67 282 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/11/2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 14/11/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/11/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

- **ECKBOLSHEIM - Stade Municipal 1 - NNI 67 118 0101**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 14/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 04/12/2018.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **BURNHAUPT LE BAS - Stade Saint Wendelin 1 – NNI 68 059 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 26/04/2018.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 11/12/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **BURNHAUPT LE BAS - Stade Saint Wendelin 2 – NNI 68 059 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 26/04/2018.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 11/12/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **STRASBOURG - Stade Red Star – NNI 67 482 23 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 03/12/2018.

- ✓ L'AOP ou une attestation de capacité est à fournir pour le 31/03/2019 dernier délai.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 11/12/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

- **SCHILTIGHEIM - Stade ROMENS – NNI 67 447 03 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 17/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement en Niveau 5sy en date du 21/09/2018.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de changement de niveau de classement signé le 21/09/2018

L'AOP ou une attestation de capacité est à fournir pour le 31/03/2019 dernier délai.

En l'absence de test in-situ, elle émet un avis favorable pour la confirmation de niveau de classement de l'installation en Niveau 5sy et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.4. Changement de niveau de classement

- **SAINT LOUIS - Stade de l'Au – NNI 68 297 02 01**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 01/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5SYE en date du 20/09/2018.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de changement de niveau de classement signé le 20/09/2018
- ✓ Plan des nouveaux vestiaires
- ✓ L'arrêté d'ouverture au public en date du 25 juillet 2017

Dans l'attente des tests in-situ prévu fin février concernant le revêtement, elle confirme le classement de l'installation en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 01/03/2019.

- **MOLSHEIM – Parc des Sports Stadium 2 – NNI 67 300 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 27/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5SYE en date du 17/10/2018.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de changement de niveau de classement signé le 17/10/2018
- ✓ Tests in situ en date du 16/11/2018
- ✓ L'AOP ou une attestation de capacité est à fournir pour le 31/03/2019 dernier délai.

Elle émet un avis favorable pour le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **SCHILTIGHEIM - Stade KITZINGER – NNI 67 447 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 26/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5SYE en date du 21/09/2018.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de changement de niveau de classement signé le 21/09/2018
- ✓ Tests in situ en date du 30/09/2018

L'AOP ou une attestation de capacité est à fournir pour le 31/03/2019 dernier délai.

Elle émet un avis favorable pour le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **DRUSENHEIM - Stade Jean Moulin – NNI 67 106 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour la transformation du terrain en gazon synthétique (100m x 60m) s'inscrivant dans une installation de niveau 6SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ Plan et coupe transversale joints

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 6SYE sous réserve que la main courante derrière les lignes de but soit implantée à 6,00m tout le long de la ligne de but et que l'ensemble des équipements (vestiaires) soit conforme au Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

- **ROSHEIM - Stade MUNICIPAL 3 – NNI 67 411 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis en date du 26/11/2018 qui sollicite un classement de niveau 4SYE.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ Plan et coupe transversale joints

La CRTIS constate que la main courante n'est pas implantée à 6,00m tout le long de la ligne de chaque but et qu'il n'y a pas de plan concernant l'ensemble des équipements (vestiaires) pour pouvoir se prononcer sur une installation de Niveau 4SYE

Le dossier est transmis à la CFTIS, le GT classement ayant la compétence requise pour donner cet avis.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

- **RIEDELSTZ - Stade Municipal – NNI 67 400 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 26/10/2018 et du plan fourni . Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (104m x 68m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014. Le projet indique 6 rampes de 4 arroseurs intégrés à l'aire de jeu.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet, elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

PV n°3 du 05 décembre 2018

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- **SAINT LOUIS - Stade de l'Au – NNI 68 297 02 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E4.

Documents joints au dossier.

- ✓ Certificat de conformité délivré par le bureau de contrôle APAVE en date du 26/09/2018.
- ✓ Engagement d'entretien de l'installation par la collectivité locale (ST LOUIS) en date du 19/11/2018.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2019 transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement moyen 288 lux ; uniformité : 0,75 ; Rapport Emin / Maxi 0,52.

10.2. Confirmations de niveau de classement

Niveau E3

- **SCHILTIGHEIM - Stade de l'Aar – NNI 67 447 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 22/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 17/11/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement moyen = 346 lux ; Uniformité = 0.81 ; Rapport Emin / Maxi = 0.67.

Niveau E4

- **SCHILTIGHEIM - Stade du Canal – NNI 67 447 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 02/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 02/12/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement moyen = 274 lux ; Uniformité = 0.82 ; Rapport Emin / Maxi = 0.60.

- **BOUXWILLER - Stade Municipal - NNI 67 061 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 02/12/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 236 lux ; Uniformité = 0.80 ; Rapport Emin / Maxi = 0.60

- **WASSELONNE - Stade Municipal – NNI 67 520 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 07/07/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 07/07/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 268 lux ; Uniformité = 0.78 ; Rapport Emin / Maxi = 0.70

- **REIPERTSWILLER - Stade de la Forêt – NNI 67 392 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 21/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 21/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 217 lux ; Uniformité = 0.87 ; Rapport Emin / Maxi = 0.79

- **SAVERNE - Stade du Haut Barr – NNI 67 437 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 16/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 16/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 255 lux ; Uniformité = 0.80 ; Rapport Emin / Maxi = 0.60

- **SAVERNE - Stade Médard – NNI 67 437 02 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 242 lux ; Uniformité = 0.80 ; Rapport Emin / Maxi = 0.65

- **MOLSHEIM – Parc des Sports Stadium 1 – NNI 67 300 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 19/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 19/11/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 260 lux ; Uniformité = 0.70 ; Rapport Emin / Maxi = 0.56.

- **ENTZHEIM - Stade Municipal 2 – NNI 67 124 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 04/10/2019 (date du relevé + 12 mois) et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 201 lux ; Uniformité = 0.73 ; Rapport Emin / Maxi = 0.54.

- **BISCHWILLER - Stade des Pins 2 – NNI 67 046 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 28/02/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 07/11/2019 (date du relevé + 12 mois) et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 273 lux ; Uniformité = 0.70 ; Rapport Emin / Maxi = 0.50.

- **DRULINGEN - Complexe sportif Multisports 2 – NNI 67 105 01 02**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 28/01/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 28/01/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 251 lux; Uniformité = 0.83; Rapport Emin / Maxi = 0.58.

- **SARRE-UNION - Stade Omnisport 1 – NNI 67 434 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 15/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 15/12/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 241 lux; Uniformité = 0.78; Rapport Emin / Maxi = 0.59.

- **STRASBOURG - Stade de l'III 1 – NNI 67 482 09 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 10/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 10/10/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage Moyen = 237 lux ; Uniformité = 0.86 ; Rapport Emin / Maxi = 0.71.

Niveau E5

- **HOHENGOEFT - Stade Municipal 1 – NNI 67 208 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 139 lux; Uniformité : 0,80; Rapport Emin / Maxi 0,60.

- **NORDHEIM - Stade Municipal 1 – NNI 67 335 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 144 lux; Uniformité : 0,80; Rapport Emin / Maxi 0,50.

- **MARMOUTIER - Stade Municipal 1 – NNI 67 283 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 146 lux; Uniformité : 0,78; Rapport Emin / Maxi 0,47.

- **SCHWENHEIM - Stade Municipal 1 – NNI 67 459 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 175 lux; Uniformité : 0,70; Rapport Emin / Maxi 0,46.

- **MARLENHEIM - Stade Municipal 1 – NNI 67 282 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 220 lux; Uniformité : 0,74; Rapport Emin / Maxi 0,65.

- **WEITERSWILLER - Stade de la Hardt – NNI 67 524 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 163 lux; Uniformité : 0,70; Rapport Emin / Maxi 0,48.

- **SIERENTZ - Stade Municipal 3 – NNI 68 309 01 03**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 147 lux; Uniformité : 0,74; Rapport Emin / Maxi 0,51.

- **SUNDHOFFEN - Stade Municipal – NNI 68 331 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 162 lux; Uniformité : 0,81; Rapport Emin / Maxi 0,65.

- **SOUFFLENHEIM - Stade Municipal 1 – NNI 67 472 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 172 lux; Uniformité : 0,71; Rapport Emin / Maxi 0,45.

- **SAINT PIERRE BOIS - Stade Saint Gilles 2 – NNI 67 430 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 151 lux; Uniformité : 0,80; Rapport Emin / Maxi 0,64.

- **HEILIGENSTEIN - Stade du Jardin des Sports – NNI 67 189 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 175 lux; Uniformité : 0,74; Rapport Emin / Maxi 0,45.

- **STOTZHEIM - Stade Municipal – NNI 67 481 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 133 lux; Uniformité : 0,80; Rapport Emin / Maxi 0,52.

- **OBERHAUSBERGEN – Stade Zone de Loisirs – NNI 67 343 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 143 lux; Uniformité : 0,77; Rapport Emin / Maxi 0,56.

- **ITTENHEIM – Stade du Parc des Loisirs – NNI 67 226 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 205 lux; Uniformité : 0,70; Rapport Emin / Maxi 0,43.

- **HOLTZHEIM - Stade de la Bruche 1 – NNI 67 212 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 123 lux; Uniformité : 0,70; Rapport Emin / Maxi 0,51.

- **HERBITZHEIM - Stade Municipal 1 – NNI 67 191 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 177 lux; Uniformité : 0,84; Rapport Emin / Maxi 0,69.

Niveau EFoot à 11

- **DIEMERINGEN - Stade Municipal 1 – NNI 67 095 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 25/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 20/11/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 126 lux ; Uniformité = 0.65

- **WEYER - Stade Municipal 1 – NNI 67 528 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 108 lux, Uniformité = 0.67

- **KINDWILLER - Stade Municipal 1 – NNI 67 238 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 126 lux, Uniformité = 0.65

- **IMBSHEIM - Stade Municipal 1 – NNI 67 219 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 137 lux, Uniformité = 0.60

- **ROSENAU - Stade Municipal 1 – NNI 68 286 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 14/08/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 116 lux, Uniformité = 0.67

- **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - Stade de la SCHLOSSMATT – NNI 67 218 02 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 11/06/2015.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11.
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 19/11/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 203 lux, Uniformité = 0.65

- **SARRE-UNION - Stade Omnisport 2 – NNI 67 434 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 25/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11. Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 20/11/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage Moyen = 130 lux, Uniformité = 0.55

- **WILLGOTTHEIM - Stade du KOCHERSBERG – NNI 67 532 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 16/06/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Compte tenu des résultats photométriques donnant un coefficient d'Uniformité à 0,58 et un rapport Mini / Maxi à 0,31
Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 30/08/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage Moyen = 115 lux, Uniformité = 0.58

- **MUESPACH-LE-HAUT- Complexe sportif Intercommunal – NNI 68 222 01 01**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12/04/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot à 11. Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12/04/2021 avec les valeurs suivantes :
Eclairage Moyen = 141 lux, Uniformité = 0.60

10.3. Changements de niveau de classement

- **BISCHHEIM - Stade Mars - NNI 67 043 02 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E5. La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 22/08/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 189 lux ; Uniformité : 0,71 ; Rapport Emini / Maxi 0,45.

- **VENDENHEIM - Stade du Waldeck 1 – NNI 67 506 01 01**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 07/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E5. Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 170 lux ; Uniformité : 0,71 ; Rapport Emin / Maxi 0,53.

- **THANN - Stade Henri Lang 2 – NNI 68 334 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 15/10/2016.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E5. Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 159 lux ; Uniformité : 0,72 ; Rapport Emin / Maxi 0,52.

- **ORBEY - Stade Lefébure – NNI 68 249 02 01**

Cette installation était classée en Niveau EEntraînement jusqu'au 07/07/2017.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E5. Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 20/10/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 176 lux ; Uniformité : 0,76 ; Rapport Emin / Maxi 0,44.

- **PETERSBACH - Stade Municipal – NNI 67 370 01 01**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E5. Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 149 lux ; Uniformité : 0,76 ; Rapport Emin / Maxi 0,41.

- **ETTENDORF - Stade des Deux Aigles 2 – NNI 67 135 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 24/03/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement en Niveau E4. Compte tenu des résultats photométriques donnant un coefficient d'Uniformité à 0,60 et un rapport Mini / Maxi à 0,47

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 20/08/2020 (date du relevé + 24 mois) avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen = 209 lux, Uniformité = 0.60

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

- **COLMAR – Gymnase SAINT-EXUPERY – NNI 68 066 99 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFUTSAL 3.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 24/10/2022 (date du relevé + 4 ans) et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ Imprimé de demande de classement en date du 24/10/2018
- ✓ Certificat de conformité du bureau de contrôle APAVE en date du 18/07/2018

Eclairage Moyen = 378 lux ; Uniformité = 0.66 ; Rapport Emin / Maxi = 0.46.

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **ROSHEIM - Stade MUNICIPAL 3 - NNI 67 411 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis en date du 26/11/2018 qui sollicite un classement de niveau 4SYE.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ Plan de l'aire de jeu
- ✓ Plan des mâts
- ✓ Dossier technique (tiré d'ordinateur)

Valeurs photométriques : Eclairage Moyen = 265 lux ; Uniformité = 0.79 ; Rapport Emin / Maxi = 0.62.

La CRTIS transmet le dossier à la CFTIS, le GT classement ayant la compétence requise pour donner cet avis.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

10.3. Changement de niveau de classement

- **EPINAL – STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 3 - NNI 88 160 01 03**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 02/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E5 par suite du remplacement des lampes, du au dernier contrôle qui a vu le déclassement de l'installation en Niveau EFoot à 11.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 29/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 134 lux ; uniformité : 0,74 ; Rapport Emin / Maxi 0,50.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

Le Président de la CRTIS de la LGEF

Guy ANDRE